

| IDENTIFICATION DU DEMANDEUR | |
|--|---------------|
| Nom et prénom du demandeur | |
| Adresse postale | Code postal |
| Ville | N° Téléphone |
| Adresse électronique @ | N° Cellulaire |
| SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE : Joindre une procuration signée par le propriétaire | |
| PROPRIÉTAIRE RÉCENT : Joindre une copie de l'acte notarié | |

| EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE | |
|--|---|
| Adresse | N° de lot (cadastre du Québec) |
| USAGE ACTUEL : | <input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial <input type="checkbox"/> Terrain vacant <input type="checkbox"/> Autre : _____ |
| TERRAIN RIVERAIN À UN LAC/COURS D'EAU OU MILIEU HUMIDE : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non TERRAIN COMPORTANT DES PENTES : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE |
|--|
| Règlement visé par la dérogation : |
| <input type="checkbox"/> ZONAGE Article(s) : _____ |
| <input type="checkbox"/> LOTISSEMENT Article(s) : _____ |
| Le détail de toute dérogation projetée et existante incluant les raisons pour lesquelles le projet ne peut être réalisé conformément à la réglementation prescrite : |
| |
| |
| |
| La démonstration du préjudice causé au demandeur : |
| |
| |
| |
| La démonstration que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété : |
| |
| |
| |

| SIGNATURE DU DEMANDEUR | |
|---|------------------------|
| Je, soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur. | SIGNATURE DU DEMANDEUR |
| Date de la demande | |
| <small>Jour / Mois / Année</small> | |

Plus les informations au dossier sont claires et détaillées, plus l'analyse en sera facilitée.
Le dépôt d'une demande de dérogation mineure n'entraîne aucune garantie quant à son acceptation

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

- Des photographies récentes**, prises dans les trente (30) jours précédant la demande, des bâtiments, des constructions, des ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que les constructions situées sur les terrains adjacents
- Un plan projet d'implantation** préparé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative à une construction projetée
- Un certificat de localisation** préparé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative à une construction existante
- Un plan de lotissement** préparé par un arpenteur-géomètre pour une demande relative au lotissement
- Un plan préparé** par un arpenteur-géomètre pour une demande relative à la hauteur indiquant la mesure précise de la construction, du bâtiment ou de l'ouvrage existant ou projeté
- Les plans et documents** exigés par le *Règlement sur les permis et certificats* pour une demande de permis et de certificats
- Un document argumentaire** si nécessaire

Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Les dispositions réglementaires contenues aux *règlements de zonage & de lotissement* peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, à l'exception des dispositions réglementaires relatives :

- aux usages;
- aux dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;
- à la densité d'occupation au sol, exprimée en logement par hectare;
- à l'entreposage extérieur, quant à la localisation dans les cours et les marges.

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

- 1) Réception de la demande et des documents d'accompagnement par le service de l'Urbanisme;
- 2) Vérification de la demande et de son contenu; au besoin des documents ou informations supplémentaires sont demandés;
- 3) Étude et analyse de la demande par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 4) Publication d'un avis public au moins quinze (15) jours avant l'assemblée publique;
- 5) Acceptation ou refus de la demande par résolution du Conseil municipal lors de l'assemblée publique;
- 6) Transmission de la décision au demandeur.

CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE DEMANDE

- La demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- La demande ne porte pas de préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;
- L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur;
- Les travaux visés ont fait l'objet d'une demande de permis et ont été effectués de bonne foi.

FRAIS D'ÉTUDE

| | |
|--------------------|----------|
| Dérogation mineure | 500,00\$ |
|--------------------|----------|

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4229 TÉLÉCOPIEUR 819-322-6327
www.valdavid.com